



# OIRA Nettoyage



1. Collaboration avec les partenaires sociaux
2. Oira?
3. Le secteur du nettoyage
4. Le contenu
5. La superstructure
6. La pratique

# 1. Dialogue social avec les partenaires belges

**ABVV-FGTB**



absu ugbn



## 2. Oira?

- **Outil pour l'évaluation des risques**

- ↳ Simple

- ↳ Rendable

- ↳ Analyse de risques et plan de prévention



- **Développé par**



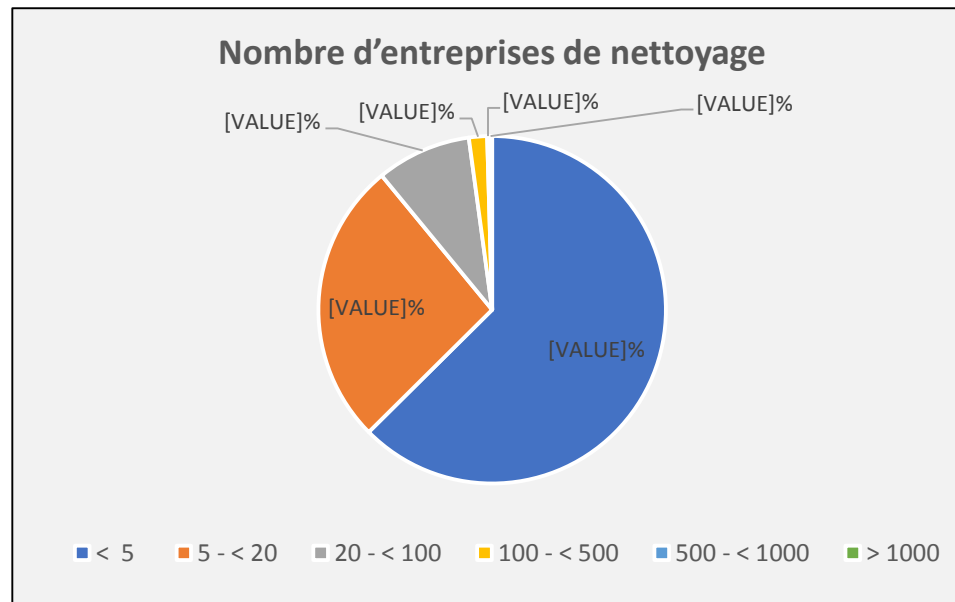
- **Groupe-cible**

- ↳ PME + base utile pour les autres sociétés de nettoyage

- **Déjà développé** dans d'autres secteurs: la Construction, l'Horeca, les Coiffeurs, ...

# 3. Secteur du nettoyage

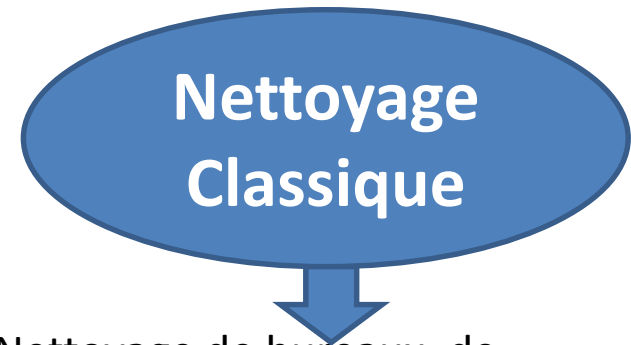
## ENTREPRISES DE NETTOYAGE



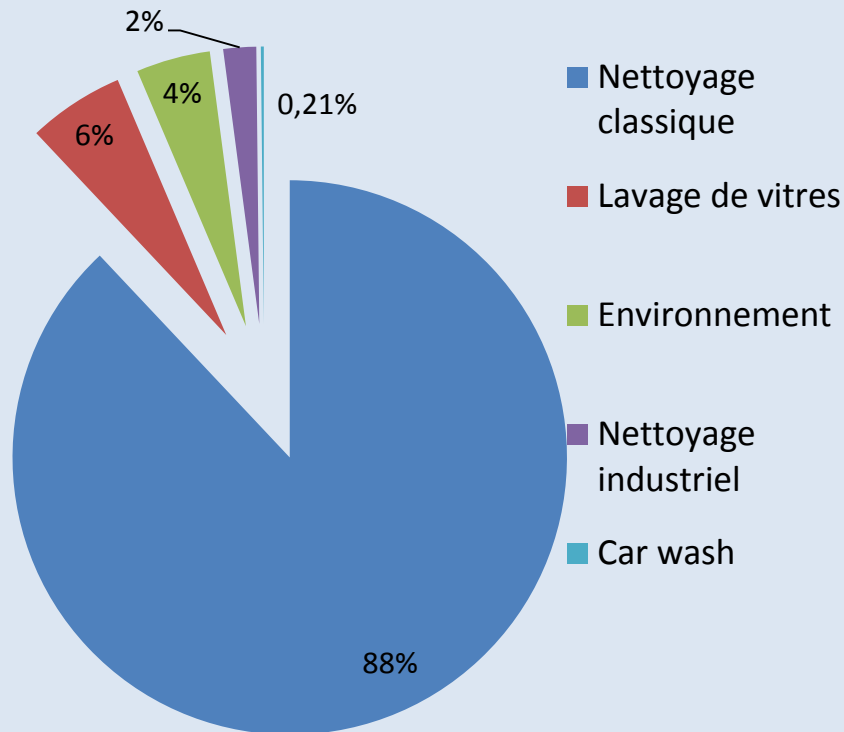
| Nombre d'ouvriers | Nombre d'entreprises de nettoyage | Nombre total d'ouvriers |
|-------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| < 5               | 1371                              | 2747                    |
| 5 - < 20          | 580                               | 5627                    |
| 20 - < 100        | 193                               | 7605                    |
| 100 - < 500       | 37                                | 7778                    |
| 500 - < 1000      | 3                                 | 2245                    |
| > 1000            | 7                                 | 23320                   |
|                   | <b>2191</b>                       | <b>49322</b>            |



# CLASSIFICATION

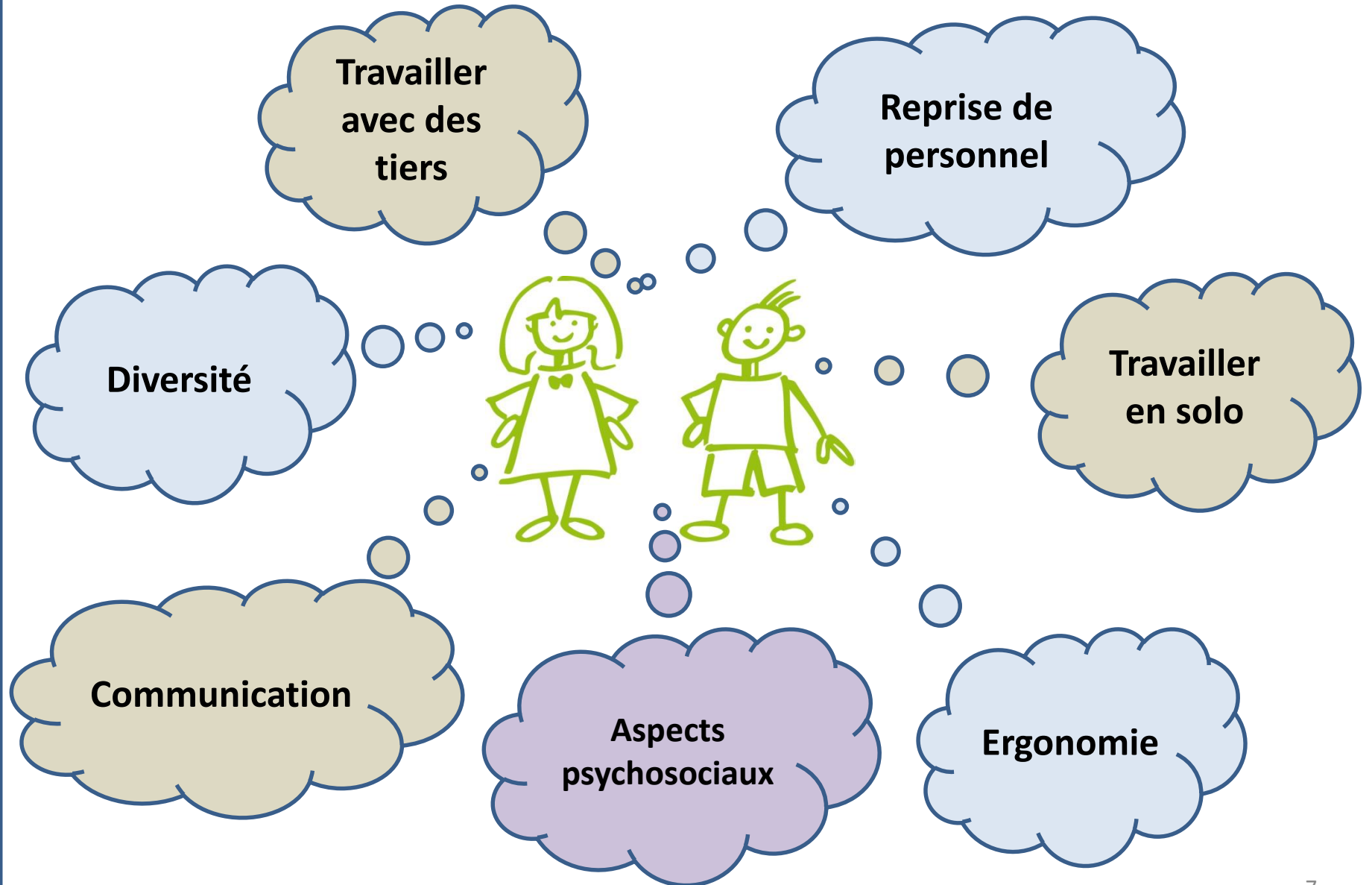


Occupation selon l'activité



- Nettoyage de bureaux, de laboratoires, d'écoles, de magasins, salles d'attente, des hôpitaux psychiatriques
- Nettoyage d'institutions non médicalisées
- Nettoyage de carrosseries de matériel bureautique
- Les auto-laveuses
- La vaisselle
- les cantines scolaires
- Les parkings
- Le tri des déchets normaux
- Le Sanitaire
- Le shampoing de tapis
- Les préposés des parcs à containers
- l'enlèvement de graffitis
- ...

# Les questions prioritaires sectorielles



# Les risques sectoriels

## ⊗ Les accidents de travail les plus courants

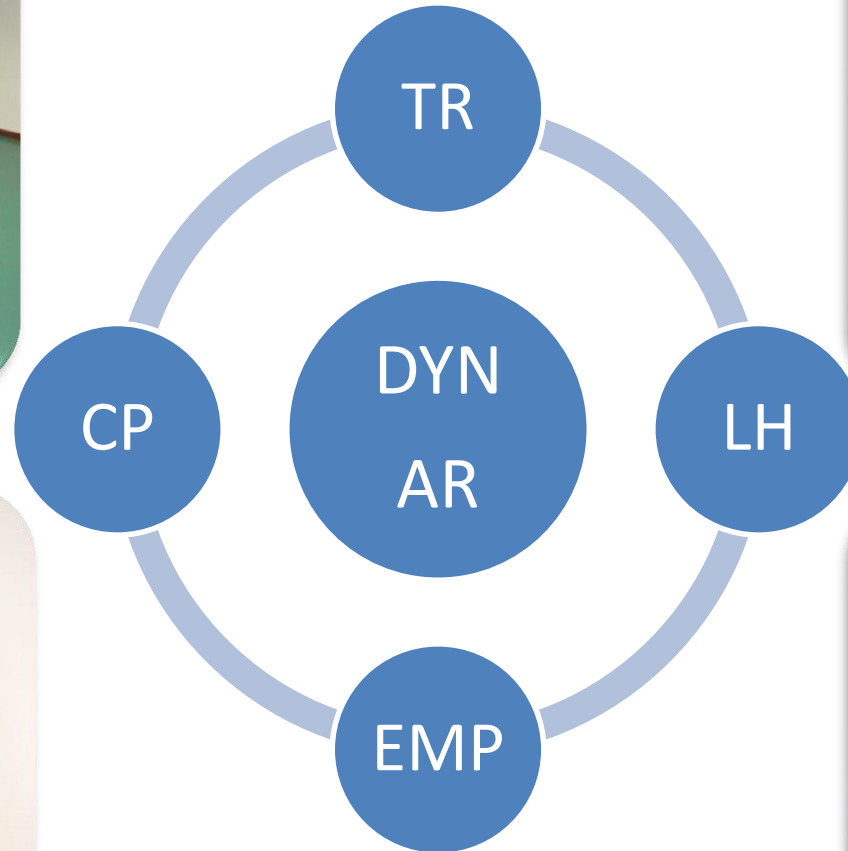
- Glissades ou trébuchements avec chute
- Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns
- Chute de personne de hauteur
- Perte de contrôle d'objet (porté, déplacé, manipulé, ...)

## ⊗ Les maladies professionnelles les plus courantes

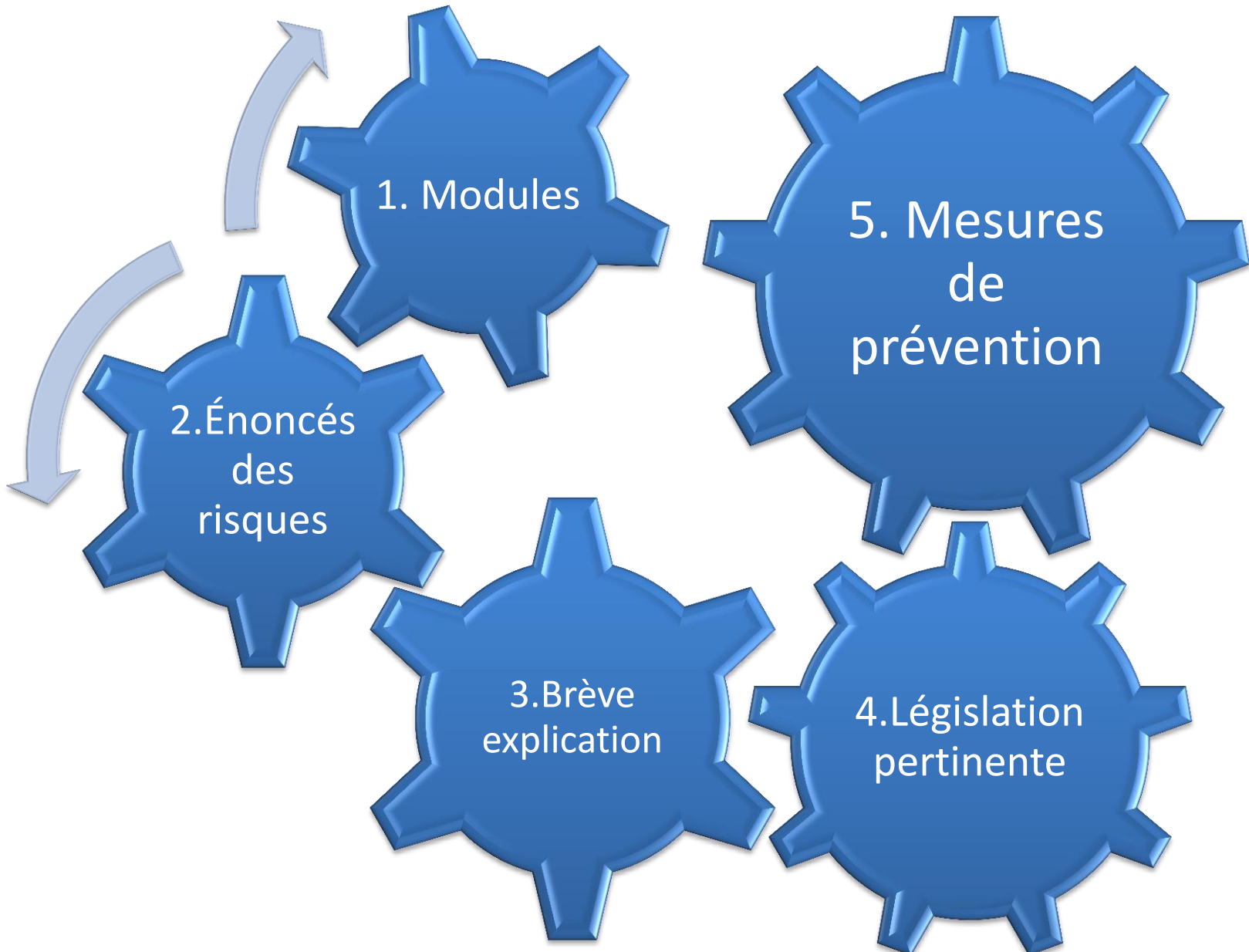
- les atteintes de la fonction des nerfs due à la pression (problèmes de dos, canal carpien, ...)
- Les tendinopathies (tendinite, ...)



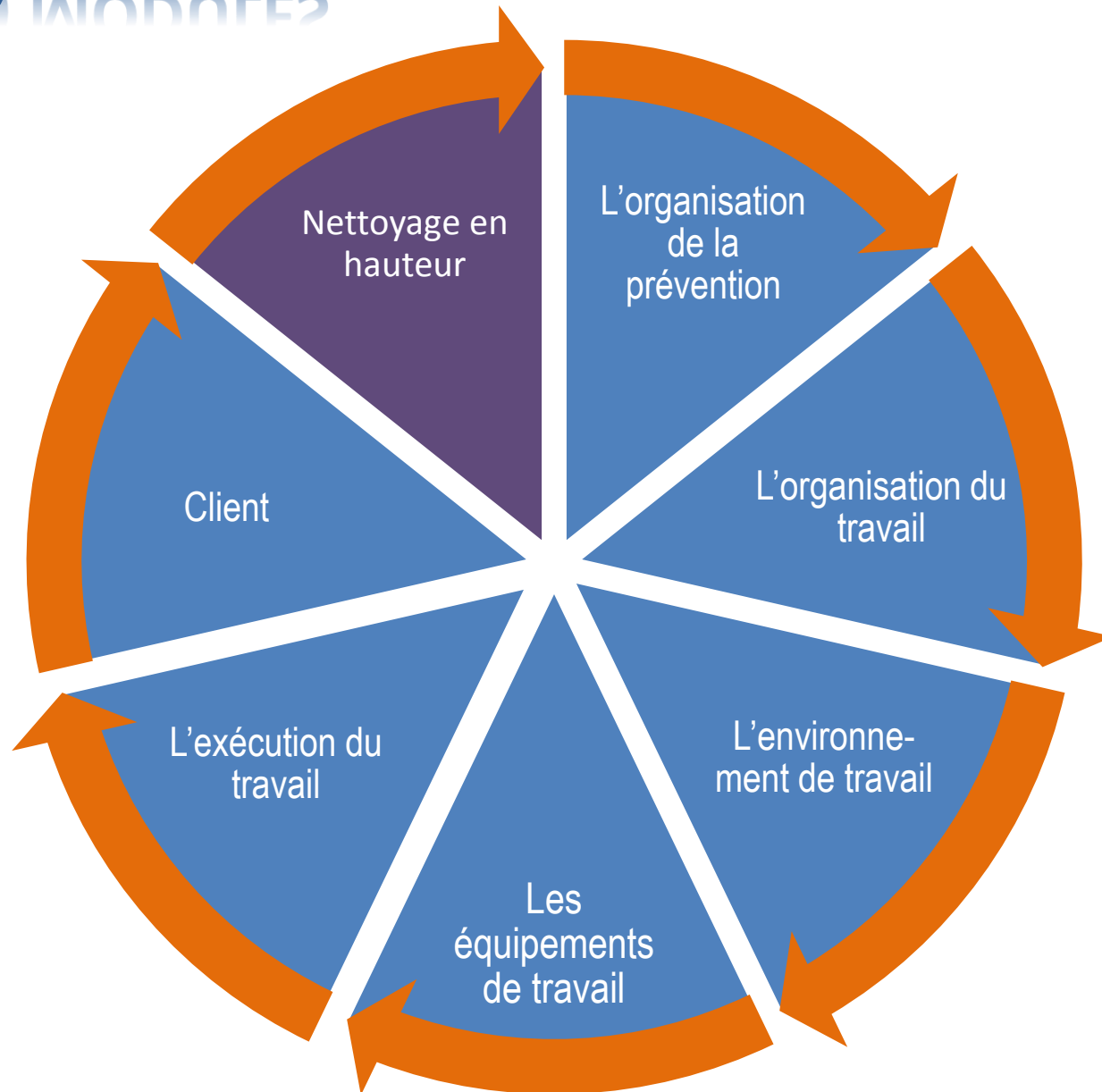
# DANS LA PRATIQUE



# 4. Contenu



# 7(+1) MODULES



# ⊗ GPS des modules

## Nettoyage

L'organisation de la prévention

L'organisation du travail

(Les risques psychosociaux inclus!)

L'environnement de travail

Les équipements de travail

L'exécution du travail

Client

+

## Nettoyage en hauteur (Optionnel)

Travailler avec des élévateurs  
à nacelle

Travailler avec des  
échafaudages

Travailler avec des  
échafaudages suspendus  
mobiles

Travailler avec des manches  
télescopiques

Travailler avec des échelles

L'alpinisme

L'usage de bennes, paniers ou  
sellettes à une seule suspente

# 5. Superstructure

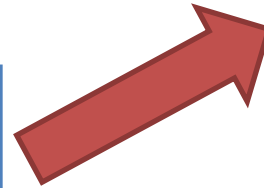
## Partie 1 Identification & Évaluation

- Énoncé des risques + brève explication

Oui    Non

- Priorité

Élevé/ Moyenne/ Bas



## Partie 2 Plan d'action

Rédiger un plan d'action pour les risques qui ne sont pas suffisamment couverts.

- Mesure(s) de prévention
- Responsable(s)
- Budget
- Planning



## Partie 3 Rapport

Rapport complet:

- Plan d'action
- Rapport
- Aperçu des risques
- Vue d'ensemble des mesures

# 6. Présentation – La pratique

[www.oiraproject.eu](http://www.oiraproject.eu)



Accueil » OIRA et outils » Outils



## Outils

Les outils sectoriels OIRA présentés ici sont mis à la disposition des micro- et petites entreprises pour procéder à des évaluations des risques, en les aidant à produire une évaluation documentée spécifiquement adaptée à leurs exigences. Ces outils peuvent être téléchargés gratuitement et sont facilement accessibles en cliquant sur le lien correspondant. Chaque lien est accompagné d'une brève description de l'outil et du nom du partenaire OIRA qui l'a développé. La recherche d'outils peut être effectuée par pays, par langue et par secteur.

Recherche

Belgique (8)

Pays

Langue

FR - Français (4)

NL - Nederlands (4)

Secteur

Ordre : Showing 1 - 8 from 8

Par ordre alphabétique

14/10/2016

Belgique Dutch

Nettoyage

The tool is adapted to the specific characteristics of the sector, such as site work, subcontracting, the diversity of profiles of workers and activities, and special...

## Accueil

Vous souhaitez essayer Oira ? Vous pouvez [démarrer une session d'essai](#) ou [vous inscrire](#) pour commencer pour de bon.

Déjà inscrit ? [Connectez-vous](#).

## Qu'est-ce que OiRA (Online Interactive Risk Assessment)?

OiRA (Outil interactif d'évaluation des risques en ligne), est un logiciel disponible sur le web, vous permettant de réaliser l'évaluation des risques professionnels de votre entreprise.

[Afficher davantage...](#)

---

## Inscription

Adresse e-mail

Mot de passe souhaité


Confirmer le mot de passe

Suivant

## CHOISIR TITRE

### Nettoyage

Nouvelle session d'essai

Entrez un titre pour votre évaluation des risques 

test présentation 03-05-2017

Suivant

---

## CONTINUER UNE SESSION SAUVEGARDÉE

Sélectionnez une session antérieure à terminer ou à revoir

[test présentation 03-05-2017](#), sauvegardé le 18 avril 2017





# Nettoyage

OIRA est l'acronyme d'« Online interactive Risk Assessment » (analyse des risques interactive en ligne). OIRA nettoyage est un outil destiné au chef d'entreprise du secteur du nettoyage, qui souhaite améliorer la sécurité et la santé sur ses lieux de travail.

## OIRA, POURQUOI?

- Parce que le fait d'accorder de l'attention au bien-être des travailleurs porte ses fruits. L'incapacité temporaire d'un travailleur ou l'interruption des activités de nettoyage influence considérablement la productivité de toute l'entreprise. Par rapport aux grandes entreprises, les plus petites doivent compenser une perte avec moins de moyens et moins de personnel. En parcourant cet outil avec les travailleurs, vous franchissez une étape vers une entreprise plus sûre, plus saine et plus concurrentielle.



- L'analyse des risques est un processus dynamique, qui n'est jamais terminé. Il convient donc par exemple d'également réaliser une analyse des risques suite à des accidents ou incidents, à chaque changement de la situation de travail, à chaque arrivée de nouveaux matériaux, machines, collaborateurs, etc. Les analyses de risques enregistrées peuvent toujours être consultées et modifiées à tout moment.

## POUR INFO.

OIRA nettoyage a été développé à la demande du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et en étroite collaboration avec les partenaires sociaux du secteur (UGBN, CSC & FGTB) et le Contrôle du bien-être au travail. Le contenu a été validé par un groupe d'experts.

## CONFIDENTIALITÉ.

OIRA est uniquement là pour vous aider! Toutes les données saisies sont traitées de manière confidentielle. Vos informations ne sont en aucun cas partagées avec l'administration ou d'autres parties.

M/F. Les termes « travailleur(s) », « collaborateur(s) », « conseiller(s) en prévention » utilisés dans cet instrument font référence à des personnes des deux sexes.





DES QUESTIONS OU DES REMARQUES? Envoyez un e-mail à [focalpoint@emploi.belgique.be](mailto:focalpoint@emploi.belgique.be)

Commencer

**1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION**

- 1.1 Dans l'entreprise, une personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention).
- 1.2 L'entreprise de nettoyage est affiliée à un service externe pour la prévention et la protection au travail
- 1.3 L'entreprise de nettoyage est affiliée chez une assurance accidents de travail
- 1.4 Les accidents du travail, incidents et quasi-accidents sont notifiés et analysés.
- 1.5 Les travailleurs sont informés et formés en matière de politique relative au bien-être.
- 1.6 Les travailleurs participent au développement de la politique du bien-être.
- 1.7 Le règlement de travail reprend toutes les mentions relatives au bien-être au travail qui sont obligatoires.
- 1.8 Les intérimaires sont informés au sujet des risques et des mesures de prévention
- 1.9 Il y a contrôle sur le bien-être au travail.
- 1.10 La travailleuse enceinte ou la travailleuse qui allaite n'exerce pas de tâches qui peuvent mettre la mère ou son enfant en danger.
- 1.11 Les travailleurs sont soumis à un examen médical lors de leur embauche et ensuite à intervalles réguliers.
- 1.12 Surveillance de la santé des catégories particulières de travailleurs (jeunes, stagiaires, intérimaires, ...).

**2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL****3 L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL****4 LES ÉQUIPMENTS DE TRAVAIL****5 L'EXÉCUTION DU TRAVAIL****6 CLIENT****7 NETTOYAGE EN HAUTEUR****8 Risques ajoutés (par vous)**

-  Sans réponse
-  A faire
-  OK
-  Attention

## Nettoyage

Il est recommandé d'imprimer la liste de tous les risques répertoriés dans l'outil (voir le lien ci-dessous) afin de rechercher les informations aux postes de travail, en vérifiant ce qui peut causer des blessures, en consultant les salariés sur les problèmes qu'ils rencontrent. Vous pouvez ensuite introduire les informations dans l'outil.

Vous pouvez également distribuer le contenu aux salariés et les inviter à participer à l'identification des dangers / problèmes, à l'estimation des risques et à décider des actions de prévention. Leur point de vue doit être pris en compte lorsque vous remplissez cet outil.

Quand vous répondez aux questions, si toutes les conditions de travail en sécurité énumérées ne sont pas remplies dans votre entreprise, nous vous invitons à répondre « non » afin de vous voir proposer le maximum de solutions de prévention.

Nous vous encourageons à personnaliser les contenus proposés pour décrire au mieux la situation de votre entreprise, en renseignant le cadre « commentaire » présent sur chaque page. Vous pouvez aussi utiliser la fonction **Risques ajoutés** pour intégrer des risques supplémentaires propres à votre établissement.

Vous pouvez imprimer [liste de tous les risques](#).

Commencer l'identification des risques



# DESCRIPTION

## 1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

- 1.1 Dans l'entreprise, une personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention).
- 1.2 L'entreprise de nettoyage est affiliée à un service externe pour la prévention et la protection au travail
- 1.3 L'entreprise de nettoyage est affiliée chez une assurance accidents de travail
- 1.4 Les accidents du travail, incidents et quasi-accidents sont notifiés et analysés.
- 1.5 Les travailleurs sont informés et formés en matière de politique relative au bien-être.
- 1.6 Les travailleurs participent au développement de la politique du bien-être.
- 1.7 Le règlement de travail reprend toutes les mentions relatives au bien-être au travail qui sont obligatoires.
- 1.8 Les intérimaires sont informés au sujet des risques et des mesures de prévention
- 1.9 Il y a contrôle sur le bien-être au travail.
- 1.10 La travailleuse enceinte ou la travailleuse qui allaite n'exerce pas de tâches qui peuvent mettre la mère ou son enfant en danger.
- 1.11 Les travailleurs sont soumis à un examen médical lors de leur embauche et ensuite à intervalles réguliers.
- 1.12 Surveillance de la santé des catégories particulières de travailleurs (jeunes, stagiaires, intérimaires, ...).

## 2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL

## 3 L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

## 4 LES ÉQUIPMENTS DE TRAVAIL

## 5 L'EXÉCUTION DU TRAVAIL

## 6 CLIENT

## 7 NETTOYAGE EN HAUTEUR

## 8 Risques ajoutés (par vous)

# L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

Un environnement de travail sain et sûr, limiter la performance physique lors de la manutention, ... Pour que tout cela soit effectué correctement, il convient d'adopter une approche systématique et structurée. Le bien-être et la santé des travailleurs doivent faire l'objet d'une attention continue. L'employeur doit mener une politique de bien-être au travail dans son entreprise. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation légale ! L'employeur doit mener cette politique en étroite concertation avec ses travailleurs. La collaboration est le mot-clé.

EN SAVOIR PLUS?

[SPF Emploi, Travail et Concertation sociale: Structures organisationnelles](#)

Suivant

# IDENTIFICATION MODULE 1-6

## 1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

- 1.1 Dans l'entreprise, une personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention).
- 1.2 L'entreprise de nettoyage est affiliée à un service externe pour la prévention et la protection au travail
- 1.3 L'entreprise de nettoyage est affiliée chez une assurance accidents de travail
- 1.4 Les accidents du travail, incidents et quasi-accidents sont notifiés et analysés.**
- 1.5 Les travailleurs sont informés et formés en matière de politique relative au bien-être.
- 1.6 Les travailleurs participent au développement de la politique du bien-être.
- 1.7 Le règlement de travail reprend toutes les mentions relatives au bien-être au travail qui sont obligatoires.
- 1.8 Les intérimaires sont informés au sujet des risques et des mesures de prévention
- 1.9 Il y a contrôle sur le bien-être au travail.
- 1.10 La travailleuse enceinte ou la travailleuse qui allaite n'exerce pas de tâches qui peuvent mettre la mère ou son enfant en danger.
- 1.11 Les travailleurs sont soumis à un examen médical lors de leur embauche et ensuite à intervalles réguliers.
- 1.12 Surveillance de la santé des catégories particulières de travailleurs (jeunes, stagiaires, intérimaires, ...).

## 2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL

## 3 L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

## 4 LES ÉQUIPMENTS DE TRAVAIL

## 5 L'ÉVÉNIEMENT DU TRAVAIL

Les accidents du travail, incidents et quasi-accidents sont notifiés et analysés.

- Oui
- Non



Tous les accidents du travail, les incidents et les quasi-accidents doivent être consignés par l'employeur. Par exemple : ... [Pour en savoir plus](#)



► [Références juridiques et techniques](#)



Vous pouvez écrire ici tout commentaire se rapportant à cette question. Vous retrouverez ce commentaire dans le plan d'action.

Précédent

Enregistrer et continuer

## 1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

- 1.1 Dans l'entreprise, une personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention).
- 1.2 L'entreprise de nettoyage est affiliée à un service externe pour la prévention et la protection au travail
- 1.3 L'entreprise de nettoyage est affiliée chez une assurance accidents de travail
- 1.4 Les accidents du travail, incidents et quasi-accidents sont notifiés et analysés.
- 1.5 Les travailleurs sont informés et formés en matière de politique relative au bien-être.
- 1.6 Les travailleurs participent au développement de la politique du bien-être.
- 1.7 Le règlement de travail reprend toutes les mentions relatives au bien-être au travail qui sont obligatoires.
- 1.8 Les intérimaires sont informés au sujet des risques et des mesures de prévention
- 1.9 Il y a contrôle sur le bien-être au travail.
- 1.10 La travailleuse enceinte ou la travailleuse qui allaite n'exerce pas de tâches qui peuvent mettre la mère ou son enfant en danger.
- 1.11 Les travailleurs sont soumis à un examen médical lors de leur embauche et ensuite à intervalles réguliers.
- 1.12 Surveillance de la santé des catégories particulières de travailleurs (jeunes, stagiaires, intérimaires, ...).

## 2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL

## 3 L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

## 4 LES ÉQUIPMENTS DE TRAVAIL

## 5 L'EXÉCUTION DU TRAVAIL

## 6 CLIENT

## 7 NETTOYAGE EN HAUTEUR

## 8 Risques ajoutés (par vous)

- Sans réponse
- A faire
- OK
- Attention

**Le règlement de travail reprend toutes les mentions relatives au bien-être au travail qui sont obligatoires.**

- Oui
- Non

Tous les employeurs doivent rédiger un règlement de travail. Cette obligation est imposée par la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail. Le règlement de travail s'élabore dans le ... [Pour en savoir plus](#)

► [Références juridiques et techniques](#)

Vous pouvez écrire ici tout commentaire se rapportant à cette question. Vous retrouverez ce commentaire dans le plan d'action.

Précédent

Enregistrer et continuer



# IDENTIFICATION – MODULE 7 OPTIONNEL

1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL

3 L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

4 LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

5 L'EXÉCUTION DU TRAVAIL

6 CLIENT

7 NETTOYAGE EN HAUTEUR

7.1 | Travailler avec des élévateurs à nacelle

7.2 | Travailler avec des échafaudages

7.3 | Travailler avec des échafaudages suspendus mobiles

7.4 | Travailler avec des manches télescopiques

7.5 | Travailler avec des échelles

7.6 | L'alpinisme

7.7 | L'usage de bennes, paniers ou sellettes à une seule suspente

8 Risques ajoutés (par vous)

Sans réponse

A faire

OK

Attention

## NETTOYAGE EN HAUTEUR



Dans certaines circonstances, le nettoyeur a besoin des dispositifs pour bien mener ses tâches. Lors de travaux en hauteur cela peut être un élévateur à nacelle, un échafaudage, une manche télescopique, une échelle, ...

La première étape d'une bonne analyse des risques est la détermination de l'équipement de travail le plus approprié qui permet d'effectuer le nettoyage d'une manière confortable, payable, mais aussi d'une manière sécurisée :

- **Élévateur à nacelle** : pour atteindre des postes de travail difficiles d'accès, ils offrent une bonne solution. A condition qu'ils soient utilisés d'une manière sécurisée et que les utilisateurs respectent scrupuleusement les instructions.
- **Échafaudage fixe** : pour les travaux à une hauteur très élevée.
- **Échafaudage roulant** : pour les travaux à une hauteur limitée, c'est surtout un alternatif sécurisé à l'usage d'une échelle.
- **Échafaudage suspendu mobile** : une plateforme de travail sûre à une construction porteuse par un bras mécanique qui peut seulement être utilisée lorsque c'était prévu lors de la construction du bâtiment.
- **Manche télescopique** : une bonne solution pour atteindre des vitres difficilement accessibles mais limité en hauteur.
- **Échelle** : en 1<sup>er</sup> lieu c'est un instrument qui permet de compenser une différence de hauteur et qui peut juste être utilisé si d'autres équipements de travail plus sûrs ne se justifient pas et pour une durée d'utilisation très courte.
- ...

Exécutez-vous du nettoyage en hauteur?

Oui

Non



# IDENTIFICATION – MODULE 8 OPTIONNEL

1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL

3 L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL


4 LES ÉQUIPMENTS DE TRAVAIL

5 L'EXÉCUTION DU TRAVAIL

6 CLIENT

7 NETTOYAGE EN HAUTEUR

8 Risques ajoutés (par vous)

 Sans réponse

 A faire

 OK

 Attention

## Risques ajoutés (par vous)

Si vous avez identifié des risques qui ne sont pas abordés par l'outil, vous pouvez les ajouter ici.

Voulez-vous ajouter un risque propre à votre établissement ?

**Important:** Afin d'éviter les doublons, nous vous recommandons au préalable de bien parcourir l'ensemble des modules si ce n'est déjà fait.

Si vous n'avez pas besoin d'ajouter un risque, merci de répondre « non ».

Oui

Non

Suivant

1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL

3 L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL


4 LES ÉQUIPMENTS DE TRAVAIL

5 L'EXÉCUTION DU TRAVAIL

6 CLIENT

7 NETTOYAGE EN HAUTEUR

8 Risques ajoutés (par vous)

 Sans réponse

 A faire

 OK

 Attention


## Risques ajoutés (par vous)


Description du risque

Vous pouvez écrire ici tout commentaire se rapportant à cette question. Vous retrouverez ce commentaire dans le plan d'action.

Ceci est un risque prioritaire **bas**



 Ajouter un autre risque

 Enregistrer et continuer



# RÉDIGER UN PLAN D'ACTION

🏠 Préparation

🔍 Identification + Estimation

✍️ Plan d'action

📄 Rapport

📈 Avancement

👤 Aide

## 1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

- 1.1 Dans l'entreprise, une personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention).
- 1.3 L'entreprise de nettoyage est affiliée chez une assurance accidents de travail
- 1.7 Le règlement de travail reprend toutes les mentions relatives au bien-être au travail qui sont obligatoires.
- 1.8 Les intérimaires sont informés au sujet des risques et des mesures de prévention
- 1.9 Il y a contrôle sur le bien-être au travail.
- 1.10 La travailleuse enceinte ou la travailleuse qui allaite n'exerce pas de tâches qui peuvent mettre la mère ou son enfant en danger.
- 1.11 Les travailleurs sont soumis à un examen médical lors de leur embauche et ensuite à intervalles réguliers.
- 1.12 Surveillance de la santé des catégories particulières de travailleurs (jeunes, stagiaires, intérimaires, ...).

🕒 Sans réponse

🕒 A faire

✅ OK

⚠️ Attention

## Nettoyage

Vous avez identifié et estimé les risques dans votre entreprise. Pendant l'élaboration du plan d'action, vous pourrez ajuster la priorité de chaque situation à risque et définir comment y remédier. Trois niveaux de priorité du risque sont proposés : "faible", "moyen", "élevé". Par exemple, le niveau de priorité du risque élevé peut être associé à une atteinte grave à la santé ou à une exposition fréquente des salariés.

Il est recommandé de s'attaquer à la source des problèmes afin de supprimer le risque. Vous écrirez alors quelles tâches doivent être effectuées afin d'éliminer le risque, ainsi que les connaissances et l'expérience nécessaires pour que ces tâches soient effectuées. Les questions à se poser :

1. Le risque est-il évitable ? Peut-il être totalement supprimé ? Si oui, comment ?
  1. La tâche dangereuse peut-elle être évitée ?
  2. Le produit dangereux peut-il être remplacé ?
2. Si certains risques ne sont pas évitables, comment peuvent-ils être réduits à un niveau tel que la santé et la sécurité des salariés exposés ne soient pas compromises ?

Vous pouvez définir vos propres mesures de prévention ou utiliser, (et éventuellement adapter), celles qui vous sont proposées dans l'outil (menu déroulant **pré-remplir**).

Pour intégrer une mesure, vous devez :

- Soit la choisir dans le menu « pré-remplir » (vous pourrez ensuite l'adapter)
- Soit la renseigner vous-même en :
  - précisant les actions à mettre en place pour la rendre effective (2ème champ)
  - indiquant les compétences spécifiques nécessaires pour l'appliquer ou préciser quelle(s) fonction(s) de l'entreprise est (sont) à mobiliser (3ème champ).

Vous pouvez intégrer plusieurs mesures pour un même risque.

Créer un plan d'action



## 1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

- 1.1 Dans l'entreprise, une personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention).
- 1.3 L'entreprise de nettoyage est affiliée chez une assurance accidents de travail
- 1.7 Le règlement de travail reprend toutes les mentions relatives au bien-être au travail qui sont obligatoires.
- 1.8 Les intérimaires sont informés au sujet des risques et des mesures de prévention
- 1.9 Il y a contrôle sur le bien-être au travail.
- 1.10 La travailleuse enceinte ou la travailleuse qui allaite n'exerce pas de tâches qui peuvent mettre la mère ou son enfant en danger.
- 1.11 Les travailleurs sont soumis à un examen médical lors de leur embauche et ensuite à intervalles régulières.
- 1.12 Surveillance de la santé des catégories particulières de travailleurs (jeunes, stagiaires, intérimaires, ...).

- Sans réponse
- À faire
- OK
- Attention

Dans l'entreprise, aucune personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention).

Ceci est un risque prioritaire **élevé**

► [Pour en savoir plus sur ce risque.](#)

Mesure 1

**Description** ⓘ

Décrivez cette mesure

Précisez les actions à mettre en place pour rendre cette mesure effective

Indiquez les compétences spécifiques nécessaires ou précisez quelle(s) fonction(s) de l'entreprise est (sont) à mobiliser.

**Qui est responsable ?** ⓘ

**Budget** ⓘ

**Date de commencement prévue**

**Date de fin prévue**

➕ Ajouter une autre mesure

Vous pouvez écrire ici tout commentaire se rapportant à cette question. Vous retrouverez ce commentaire dans le plan d'action.

Précédent Enregistrer et continuer

Sélectionner une ou plusieurs des mesures communes connues fournies.

- Désigner un conseiller en prévention au sein de l'entreprise. ➕
- Faire suivre une formation au responsable pour la prévention. ➕
- Donner suffisamment de temps et de moyens au responsable pour la prévention pour qu'il puisse remplir ses missions, y compris la nouvelle législation moyennant une formation continue. ➕
- Rédiger un document d'identification de la personne responsable pour la prévention. ➕
- Mettre un document d'identification à disposition des travailleurs. ➕

Pré-remplir Effacer cette mesure

# LES RÉSULTATS

## Rapport

Maintenant que vous avez fini d'identifier tous les risques dans votre organisation et créé un plan d'action, vous pouvez éditer un rapport qui répertorie tous vos résultats ainsi qu'un plan d'action. Vous pouvez, si vous le voulez, ajouter ci-dessous des commentaires supplémentaires qui seront inclus dans ce rapport. Vous pouvez également télécharger ce rapport et l'enregistrer sur votre ordinateur. Vous pourrez ainsi le personnaliser, le compléter et le modifier comme vous le souhaitez.

Vous pouvez écrire ici tout commentaire se rapportant à cette question

Enregistrer et continuer

## Quelques informations sur vous

Vous êtes libres de fournir les informations ci-dessous. Ces informations ont pour but d'améliorer les outils et les services fournis. Ces informations n'apparaîtront pas dans le rapport.

### Votre pays

Belgique

### Nombre d'employés

- 1 à 9 employés
- 10 à 49 employés
- 50 à 249 employés
- 250 employés ou plus

### L'évaluation des risques a été réalisée par

- personnel propre
- un consultant externe ou un fournisseur de services
- à la fois le personnel propre et un consultant externe ou fournisseur de services

### Au travers de quel canal avez-vous connu cet outil ?

- organisation professionnelle
- une organisation syndicale
- une institution / administration nationale publique  
(Ministère, Inspection du Travail, Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail, etc.)
- une institution / administration européenne  
(L'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail, partenaires sociaux européens, etc.)
- experts en santé et sécurité
- autre canal

### Des salariés ont été invités à participer à l'évaluation des risques.

- Oui
- Non

### Cet outil OIRA a-t-il répondu à votre besoin ?

- Oui
- Non

### Conseilleriez-vous cet outil à une entreprise similaire à la votre ?

- Oui
- Non

Précédent

Passer

Enregistrer et continuer

PAS OBLIGATOIRE

TRAITEMENT  
CONFIDENTIEL

D  
O  
N  
N  
É  
E  
S

## Nettoyage


### Téléchargez et imprimez le rapport et le plan d'action

Sauvegardez votre rapport sur votre ordinateur et imprimez-le. Vous pouvez également le modifier ou introduire des informations supplémentaires. Notez que les changements introduits dans le document sur votre ordinateur ne seront pas sauvegardés dans votre session OIRA.

Le rapport peut servir :

- à planifier vos mesures de prévention et à contrôler leur mise en place;
- d'information qui sera transmise aux personnes concernées (salariés, délégués du personnel, employeur, experts en santé et sécurité au travail, etc.);
- de justificatif auprès des autorités de contrôle;
- dans le cadre des actualisations (nouvelles machines, nouveaux locaux, à la suite d'un accident).

Nous vous recommandons de toujours avoir dans votre établissement une copie imprimée et mise à jour de votre évaluation de risques!

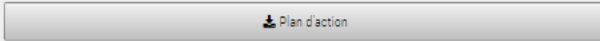


Téléchargez le rapport complet

- Format: Rich Text Format (.rtf)
- Contenus: toutes les informations et contributions que vous avez renseignées durant le processus d'évaluation des risques.

**Utilisez-le:**

- Comme justificatif auprès des autorités de contrôle (inspection du travail);



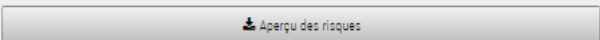
Téléchargez le plan d'action

- Format: Excel (.xlsx)
- Contient: les principaux éléments pour gérer efficacement les risques sur votre lieu de travail.

**Utilisez-le:**

- Pour gérer la mise en œuvre des actions programmées sur vos lieux de travail (mesures spécifiques, expertise, personnes responsables, calendrier)

## 4 types de documents

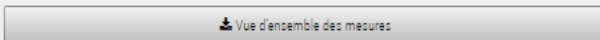


Télécharger la vue d'ensemble des risques

- Format: Portable Document Format (.pdf)
- Contient: une vue d'ensemble des risques identifiés.

**Utilisez-le:**

- Faire circuler l'information aux personnes concernées.
- Contrôler si les risques / les mesures sont traités de manière appropriée.



Télécharger la vue d'ensemble des mesures

- Format: Portable Document Format (.pdf)
- Contient: une vue d'ensemble des mesures à mettre en œuvre.

**Utilisez-le:**

- Faire circuler l'information aux personnes concernées.
- Suivi des mesures à mettre en œuvre dans les 3 prochains mois.



- ❶ Risques identifiés, estimés et pour lesquels des mesures de prévention sont programmées
- ❷ Risques/ problèmes en attente et qui restent à traiter
- ❸ Risques/problèmes que vous considérez comme maîtrisés ou absents de votre organisation

Risques identifiés, estimés et pour lesquels des mesures de prévention sont programmées¶

**1-L'ORGANISATION-DE-LA-PRÉVENTION¶**

**1.1-Dans-l'entreprise, aucune personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention).¶**

*Ceci est un risque prioritaire élevé. ¶*

Toute entreprise est tenue de disposer d'un conseiller en prévention. Le niveau du conseiller en prévention (niveau 1,2 ou 3) varie en fonction de la grandeur de la société (groupe A, B, C ou D). Dans les entreprises de moins de 20 travailleurs. ¶

¶

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Mesure¶</b><br/><u>Décrivez cette mesure¶</u><br/>Faire suivre une formation au responsable pour la prévention.¶<br/><u>Précisez les actions à mettre en place pour rendre cette mesure effective¶</u><br/>¶<br/><u>Indiquez les compétences spécifiques nécessaires ou précisez quelle(s) fonction(s) de l'entreprise est (sont) à mobiliser.¶</u><br/>¶<br/><u>Qui est responsable ?¶</u><br/>¶<br/><u>Budget¶</u><br/>¶<br/><u>Date de commencement prévue¶</u><br/>¶<br/><u>Date de fin prévue¶</u></p> | xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx<br>xx |
|---|--|

## Consultation des salariés

Le soussigné déclare par le présent document que les salariés ont été consultés sur le contenu de ce document.

Pour le compte de l'employeur :

Pour le compte des salariés :

Date:

| A   | B        | C   | D          | E           | F           | G      | H              | I                               | J  |
|---|----------|---|------------|-------------|-------------|--------|----------------|---------------------------------|----|
| Risques   | Priorité | Mesures   | Start date | Date Limite | Responsable | Budget | Code situation | Section                         | Et |
| Dans l'entreprise, aucune personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention). | élevé    | Faire suivre une formation au responsable pour la prévention.   |            |             |             |        | 1,1            | L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION |    |
| L'entreprise de nettoyage n'est pas affiliée chez une assurance accidents de travail  | élevé    | Souscrire une assurance accidents du travail.   |            |             |             |        | 1,3            | L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION |    |
| Le règlement de travail ne reprend pas toutes les mentions relatives au bien-être au travail qui sont obligatoires.             | élevé    | Adapter le règlement de travail concernant la politique préventive en matière d'alcool et de drogues sur le lieu de travail                       | 23-05-17   | 20-07-17    |             |        | 1,7            | L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION |    |
| Les intérimaires ne sont pas informés au sujet des risques et des mesures de prévention   | élevé    | Conclure une charte avec le bureau d'intérim  |            |             |             |        | 1,8            | L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION |    |
| Il n'y a pas de contrôle sur le bien-être au travail.   | élevé    | Rédiger des instructions compréhensibles (avec photos, images, ...).  |            |             |             |        | 1,9            | L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION |    |
| La travailleuse enceinte ou la travailleuse qui allaite exerce de tâches qui peuvent mettre la mère ou son enfant en danger.    | élevé    | Étudier tous les risques de santé et de sécurité possibles pour les femmes enceintes ou les femmes qui allaitent.                                 |            |             |             |        | 1,1            | L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION |    |
| Les travailleurs ne sont pas soumis à un examen médical lors de leur embauche et ensuite à intervalles réguliers.               | élevé    | Dresser la liste des nouveaux collaborateurs (entrées en service) et mettre à jour la liste des travailleurs soumis à la surveillance de la santé |            |             |             |        | 1,11           | L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION |    |
| Pas de surveillance de la santé des catégories particulières de travailleurs (jeunes, stagiaires, intérimaires, ...).           | élevé    | Dresser la liste nominative des travailleurs soumis à la surveillance de santé spécifique   |            |             |             |        | 1,12           | L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION |    |

## L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

2

8

2

- 2 *Pas de risque*
- 8 *Risques avec mesure(s)*
- 2 *A faire*

### 8 Risques identifiés 8 risques de priorité élevée

- Pas de surveillance de la santé des catégories particulières de travailleurs (jeunes, stagiaires, intérimaires, ...). (>1 mesure)
- Les travailleurs ne sont pas soumis à un examen médical lors de leur embauche et ensuite à intervalles réguliers. (>1 mesure)
- La travailleuse enceinte ou la travailleuse qui allaite exerce de tâches qui peuvent mettre la mère ou son enfant en danger. (>1 mesure)
- Il n'y a pas de contrôle sur le bien-être au travail. (>1 mesure)
- Les intérimaires ne sont pas informés au sujet des risques et des mesures de prévention (>1 mesure)
- Le règlement de travail ne reprend pas toutes les mentions relatives au bien-être au travail qui sont obligatoires. (>1 mesure)
- L'entreprise de nettoyage n'est pas affiliée chez une assurance accidents de travail (>1 mesure)
- Dans l'entreprise, aucune personne est désignée en matière de prévention et de bien-être au travail (conseiller en prévention). (>1 mesure)

### 2 Risques en attente 2 risques reportés

- Les travailleurs sont informés et formés en matière de politique relative au bien-être.
- Les accidents du travail, incidents et quasi-accidents sont notifiés et analysés.



# Nettoyage

test nouveau

18 Avril 2017

## *Vue d'ensemble des mesures*

(mesures à mettre en œuvre dans les prochains mois)

### Utilisez-le:

Faire circuler l'information aux personnes concernées.

Suivi des mesures à mettre en œuvre dans les 3 prochains mois.

## 1 L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

|   | Mesure à implanter avant |     |     |
|---|--------------------------|-----|-----|
| <b>Risque hautement prioritaire</b>   | Apr                      | May | Jun |
| <b>L'entreprise de nettoyage n'est pas affiliée chez une assurance accidents de travail</b><br>Souscrire une assurance accidents du travail.  |                          | ●   |     |
| <b>Les accidents du travail, incidents et quasi-accidents ne sont pas notifiés et analysés.</b><br>Commencer un système de rapportage pour tous les accidents du travail, les incidents et les quasi-accidents. |                          |     | ●   |

## Les avantages de l'OIRA nettoyage

- Facile à utiliser: l'utilisateur est accompagné pas à pas
- Flexible: usage par étape, possibilité de travail sur mesure
- Habile: les documents sont créés automatiquement
- Bonne base

Merci pour votre  
attention